

United Nations

**ECONOMIC
AND
SOCIAL COUNCIL**

Nations Unies

**CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL**

LONDON
E/REF/FACT-
Finding 22
11 May 1946
French
Original: English

COMITE SPECIAL DES REFUGIES ET PERSONNES DEPLACEES

SOUS-COMITE DE DOCUMENTATION

PROCES-VERBAL DE LA SEPTIEME SEANCE

Tenue à Church House, le Samedi 11 Mai
1946 à 10 heures 30.

PRESIDENT: M. GUIMARAES (Brésil).

Examen du projet de rapport du Groupe de travail "A" amendé par le
sous-comité (E/REF/FACT-FINDING/13/Rev.2).

Plusieurs membres du sous-comité proposent de nouveaux amendements
au rapport, qui seront introduits dans le texte révisé définitif (voir
document E/REF/FACT-FINDING/13/Rev.3.).

Examen du projet de rapport du "groupe de travail C" (E/Ref/FACT-
FINDING/18)

M. TSIEN (Chine), président du "groupe de travail C",
explique brièvement son projet de rapport. Le "groupe de travail" a
examiné les chiffres fournis par l'UNRRA, l'I.G.C. et les Délégations
du Royaume-Uni et de la Chine. En ce qui concerne le nombre de
Chinois qui, dans le Sud-Est de l'Asie, ont été chassés de leur foyer,
il existe un écart considérable entre les chiffres fournis par l'UNRRA
et ceux donnés par le Gouvernement chinois. Cette différence peut
s'expliquer par le fait que la liste de celui-ci contient un nombre
indéterminé de personnes n'ayant pas spécifié qu'elles désiraient re-
tourner au lieu de leur ancienne résidence. L'attention a été attirée
sur la question des personnes déplacées d'origine chinoise du Sud-est
de l'Asie, mais il faudrait évidemment tenir compte de tous les réfugiés
d'Extrême-Orient auxquels s'applique la définition adoptée par le Comité.

Etant donné l'insuffisance des renseignements concernant la question des Réfugiés de l'Extrême-Orient, il est proposé d'introduire dans le rapport du Comité une recommandation suggérant au Conseil économique et social de demander aux gouvernements des renseignements complémentaires .

Le sous-comité passe ensuite à la discussion du projet de rapport du "groupe de travail C", pour lequel on propose divers amendements. Le Sous-comité décide que le Secrétariat préparera, avec l'aide du Délégué de la Chine, un texte révisé définitif du projet de rapport (voir E/REF/FACT-FINDING/18/Rev.1).

Renseignements fournis par les délégués représentant les pays où les réfugiés pourront éventuellement s'installer de nouveau.

Le Secrétaire annonce la réception de déclarations émanant des représentants des pays suivants: Australie, Brésil, Canada, Nouvelle-Zélande et République dominicaine (E/REF/FACT-FINDING/11,14, 17, 19 et E/Ref/32). En outre, le Délégué du Pérou a envoyé une lettre dans laquelle il déclare qu'il a télégraphié à son Gouvernement afin d'obtenir de celui-ci des renseignements ayant trait à la question, et qu'il communiquera au Secrétariat dès qu'il les aura reçus.

Le Président annonce que les documents mentionnés ci-dessus, ainsi que la déclaration qu'il a faite au Comité en séance plénière, le 16 Avril, en tant que délégué du Brésil, seront joints sous forme d'annexe au rapport du sous-comité.

La séance est levée à 13 heures 20.
